Résumé *(pour publication)*

La présente demande de modification concerne le **Plan d'aménagement général** en vigueur de la commune de Wiltz, établi en application de la loi du 12 juin 1937 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 13/04/1984 (Référence 23C).

Elle concerne la zone située au lieu-dit « Beim Hundsburn » limitrophe du centre de Niederwiltz, dans un secteur caractérisé par une mixité de fonctions et en pleine mutation.

L'inscription actuelle de ce secteur dans différentes zones du PAG en vigueur n'est plus conforme à la réalité de terrain. La modification sollicitée vise en premier lieu à couvrir ce secteur par un zonage plus cohérent en adaptant l'emprise des actuelles « zone verte de protection », « zone de sports et loisirs » et « zone mixte » à la situation existante. En second lieu, elle vise à permettre la réalisation d'un projet de bâtiment commercial en cours dans la zone « zone mixte » redéfinie. Ce bâtiment sera réalisé en application des prescriptions de la « zone mixte » du PAG en vigueur, mais aussi dans le respect des concepts de développement urbain et environnemental proposés dans le cadre de la révision globale du PAG en cours. La conservation de la berge et du cordon végétal le long de la Wiltz sera assurée par une servitude « Hundsburn » en limite nord de la zone mixte.

La modification réduit ainsi la zone verte de protection de ± 0,5ha mais ne porte pas préjudice au maintien des talus boisés existants qui bordent directement le cours encaissé de la Wiltz, ce couloir végétal étant maintenu par la servitude « Hundsburn » et valorisé dans le cadre du projet de PAG révisé en cours.

La présente demande de modification concerne les **parties écrite et graphique** du PAG en vigueur**.**

1- PARTIE GRAPHIQUE

Situation selon PAG en vigueur – partie graphique :

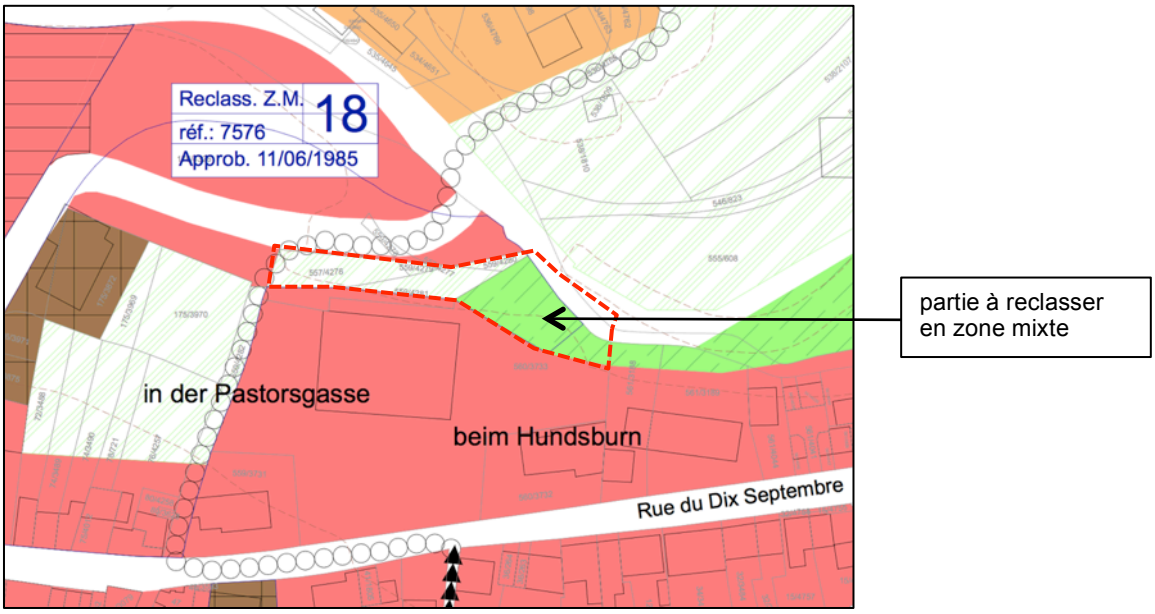

Les reclassements suivants sont ainsi demandés :

- Reclasser la lanière actuellement inscrite en **« zone de sports et loisirs »,** enclavée entre deux secteurs inscrits « zone mixte », dans cette même **« zone mixte »**, dans le but de clarifier une situation complexe et ne correspondant à aucune réalité.
- Reclasser en **« zone mixte »** la partie de la parcelle actuellement inscrite en **« zone verte de protection »**, comme le reste de la parcelle inscrite en **« zone mixte »,** ainsi que la parcelle voisine correspondant au cours de la Wiltz non cadastrée.
- Couvrir d'une **servitude « Hundsburn »** la berge longeant la nouvelle limite de la **« zone mixte »**.

Situation selon projet de PAG modifié – partie graphique :

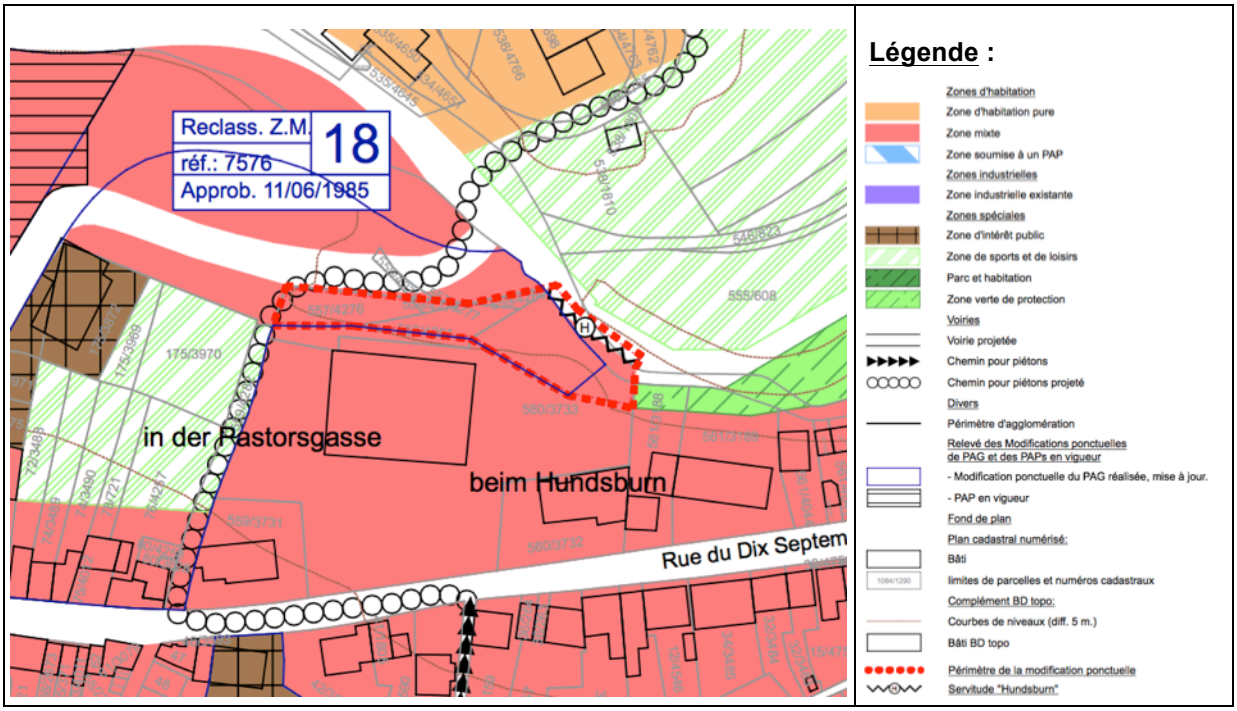

2- PARTIE ECRITE

Projet de PAG modifié – partie écrite :

La présente modification concerne l'ajout d'un article « servitude » dans la partie écrite du plan d'aménagement général :

« La servitude « Hundsburn » porte sur les terrains couverts dans la partie graphique par un trait noir en zigzag accompagné de la lettre « H ».
Elle vise à assurer la conservation de la berge et du cordon végétal qui longe la Wiltz dans cette section. La faune protégée fréquentant localement ce secteur doit être préservée de toute pollution lumineuse préjudiciable. »

La présente demande de modification ne porte pas préjudice aux objectifs de la loi modifié du 28 juillet 2011 concernant l'aménagement communal et développement urbain, définis à son article 2, et s'inscrit en conformité avec les options régionales et nationales d'aménagement du territoire.